



# COMMUNE DE RENNAZ

## CONSEIL GENERAL

### EXTRAIT

du procès-verbal 21 de la législature 2016-2021  
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 20 mai 2021

**Présidence :** Monsieur Yvan Burnier, Vice-président  
24 conseillères et conseillers présents avec le Vice-président.

### LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 47/2016-2021 relatif la modération de trafic à la route du village ;
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet et de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté **à main levée à l'unanimité, tel que présenté.**

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux pour la modération de trafic à la route du village ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'780'000.00 pour cet objet ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par recours à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
4. d'amortir cet investissement de la manière suivante :
  - a. par un prélèvement en une seule fois de CHF 260'000.00 sur le compte au bilan Fonds de réserve recettes affectées no 9280.5 « Service des eaux » ;
  - b. un montant de CHF 225'000.00 par un prélèvement annuel de CHF 11'250.00 pendant 20 ans au maximum sur le compte au bilan Fonds de réserve recettes affectées no 9280.6 « Epuración » ;
  - c. un montant de CHF 1'295'000.00 par un prélèvement annuel de CHF 51'800.00 pendant 25 ans au maximum sur le compte au bilan no 9282.00 « Etudes et investissements futurs ».

Ainsi délibéré en séance du 20 mai 2021.

Au nom du Conseil général

  
Le Vice-président  
Yvan Burnier



  
La Secrétaire  
Valérie Teissl